

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2009

TRAVAUX :

Construction de la médiathèque : approbation de l'avant-projet détaillé (APD) et des modalités de financement

Le conseil municipal a approuvé l'avant projet détaillé des travaux de construction de la médiathèque (hors équipement intérieur), soit 1 006 832€HT, en 14 lots.

A ce stade, le coût d'objectif de l'opération (travaux, maîtrise d'œuvre, frais divers) s'élève à 1 158 432€HT.

La dépense plafond subventionnable au titre de la dotation globale de décentralisation (DGD), est de 831 053€HT soit : le coût forfaitaire du m² de SHON fixé à 1 581€ mutiplié par la SHON, en l'occurrence 525,65m².

Sur ces bases, le conseil municipal a sollicité l'obtention de la DGD au taux maximum de 40% du plafond de la dépense subventionnable. Le plan de financement des travaux, compte tenu des autres subventions possibles au titre de la convention territoriale du pays saint-Yrieix Sud Haute-Vienne, s'établit ainsi qu'il suit :

- Etat (DGD) : 332 421€
- Etat (FNADT- conv. territoriale) : 250 000€
- Région (conv.territoriale) : 104 000€
- Département (conv. Territoriale et Agenda 21) : 230 000€
- Autofinancement commune : 242 011€

La DGD sera de nouveau sollicitée en 2010, pour l'équipement de la médiathèque.

Une réunion avec la maîtrise d'œuvre va être prochainement fixée afin de préparer le dossier de consultation des entreprises. Le permis de construire va être très prochainement déposé.

Réhabilitation de la salle Georges Méliès : approbation de l'avant-projet détaillé et demandes de subventions

Le conseil municipal a approuvé l'avant-projet détaillé des travaux de réhabilitation de la salle Méliès pour un montant de 611 100€ en 15 lots: aménagement de sanitaires et d'un espace de rangement, remplacement du chauffage, réfection du plancher, extension du local « vaisselle » de la cuisine, installations de nouveaux équipements scéniques : rideau de scène, éclairage, matériel de sonorisation, notamment).

Le conseil a autorisé le maire à solliciter la subvention possible du conseil général pour les travaux, au titre des aides aux communes, étant précisé que la dotation globale d'équipement a été obtenue pour ce dossier au montant maximum de 150 000€.

De plus, le conseil sollicite les subventions possibles du conseil régional et du conseil général, dans le cadre de la convention territoriale du pays de Saint-Yrieix-Sud Haute-Vienne, pour les équipements scéniques.

Le permis de construire déposé mi-juillet, a fait l'objet des avis favorables des commissions de sécurité et d'accessibilité, ainsi que de l'architecte des bâtiments de France. Il ne devrait donc pas tarder à être délivré, l'objectif étant de lancer la consultation des entreprises le plus rapidement possible, pour un début des travaux en début d'année 2010.

Travaux de la gendarmerie : approbation du dossier de consultation des entreprises

A la suite du diagnostic sur les problèmes d'humidité du bâtiment demandé au bureau BACOTECH, deux types de travaux sont à prévoir sur le bâtiment: réalisation d'une ventilation mécanique et isolation de la façade par l'extérieur.

De plus, il doit être procédé à la réfection du réseau intérieur d'évacuation des eaux usées.

La commission travaux a fixé comme priorité le remplacement de la canalisation d'eaux usées et la mise en place d'une ventilation.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 24 000€HT pour la ventilation et 14 000€HT pour le réseau des eaux usées.

Le conseil a approuvé le dossier de consultation en deux lots :

- lot 1 « petite maçonnerie »: démolition-plâtrerie-menuiserie-peinture-carrelage
- lot 2 « technique » : plomberie-électricité

et a autorisé le lancement de la consultation selon la procédure adaptée.

Travaux de rénovation du gymnase : demande de subventions

Suite au diagnostic réalisé par le bureau BACOTECH dans la perspective de la mise aux normes incendie du gymnase conformément à la dernière commission de sécurité, le conseil municipal a approuvé les travaux à réaliser qui consistent en :

- la dépose de blocs « issues de secours » et en l'isolement des locaux de stockage (coupe-feu ½ heure) : 15 000 € HT
- le remplacement de l'actuel revêtement mural par des panneaux bois comportant aussi un isolant qui traiterait les isolations thermiques et acoustiques): 60 000 € HT

et a décidé de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation globale d'équipement ainsi que du conseil général.

FINANCES :

Avenant N°22 au bail à loyer de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence du Parc »

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer l'avenant N°22 au bail avec la maison de retraite, pour un montant de 114 492,95€ correspondant au montant de l'annuité 2009 des emprunts contractés par la commune lors de la construction de l'établissement ainsi que de sa salle polyvalente.

Autorisation de rembourser par anticipation le prêt contracté auprès du Crédit Foncier pour la construction de l'EHPAD

A la suite de la décision du conseil lors de sa séance du 1^{er} septembre de procéder à la vente des locaux de la maison de retraite en faveur de l'établissement public EHPAD « Résidence du Parc », au prix du capital restant dû du prêt contracté auprès du crédit foncier de France (419 747,46€) majoré de l'indemnité de remboursement anticipé dudit prêt (2 098,74€), le Conseil décide de procéder au 30

octobre 2009, au remboursement par anticipation du capital restant dû du prêt contracté lors de la construction de l'établissement auprès du crédit foncier de France.

L'annuité 2009 sera réglée à la date d'échéance normale du 30 octobre au moyen du loyer versé par la maison de retraite.

Tarifs du camping pour l'année 2010

Le conseil municipal a adopté ainsi qu'il suit les tarifs 2010 des différentes prestations du camping municipal

Lotissement communal : décision modificative

La décision budgétaire modificative suivante du budget annexe « lotissement » a été adoptée par le conseil municipal :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 66111 : + 23 000 €
Compte 043-608 : + 23 000 €

Recettes de fonctionnement :

Compte 042-7133 : + 23 000 €
Compte 043-796 : + 23 000 €

Dépenses d'investissement :

Compte 040-33586 : + 23 000 €

Recettes d'investissement :

Compte 1641 : + 23 000 €

QUESTIONS DIVERSES

- **Service public postal :** dans le cadre de la consultation sur la privatisation en perspective de la poste, le maire informe le conseil de l'organisation d'un bureau de vote samedi 3 octobre de 9 à 13 Heures.

Par ailleurs, le conseil décide de prendre une délibération pour la défense du service public postal, demandant le retrait du projet de loi et l'organisation d'un référendum sur le service public postal.

Permanences de la trésorerie : le maire informe le conseil du courrier adressé par ses soins au trésorier Payeur Général, le 7 septembre, par lequel elle lui rappelle que deux permanences hebdomadaires de la trésorerie ont été actées dans la convention signée entre la commune et la trésorerie générale. Or, depuis la rentrée seule la permanence du vendredi matin est effectuée.

Ce courrier est resté sans réponse, aussi le conseil décide de demander par délibération, le respect des dispositions de la convention en vigueur à ce jour et le maintien, à long terme, des deux permanences actuelles.

Communications de décisions prises dans le cadre de la délégation au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (signature de marchés ou contrats) :

- le 17 septembre 2009, signature d'un contrat de mission avec le bureau Véritas, d'un montant de 6 770€ HT pour assurer la mission de contrôle dans le cadre du projet de construction de la médiathèque.

- le 17 septembre 2009, signature d'un contrat de mission avec le bureau Qualiconsult, pour un montant de 2 006€ HT, pour assurer la coordination SPS dans le cadre du projet de construction de la médiathèque.

Informations diverses :

- Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de LIMOGES (SCOT)

Fabrice GERVILLE-REACHE, délégué titulaire de la commune au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de LIMOGES (SIEPAL) chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération de LIMOGES, informe le conseil de l'avancement des travaux.

Dans le cadre du processus d'information de la population sur l'élaboration du SCOT, le SIEPAL organisera une réunion publique à NEXON, **le mercredi 14 octobre à 18H30.**

- Projet de loi sur les collectivités locales : Daniel FAUCHER, conseiller général, fait part des incertitudes et des inquiétudes que le projet de loi qui va prochainement être discuté au Parlement, fait peser sur la future organisation territoriale ainsi que sur les finances locales.

A Nexon, le 30 septembre 2009

Le Maire,

Liliane JAMIN